

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 mars 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AZOULAI représenté par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Sophie CELTON représentée par Patrick MAGRO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Dany LAMY représenté par Jacques BESNAÏNOU - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Marcel MAUNIER représenté par Jean-Pierre BAUMANN - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Roland MOUREN représenté par Lionel VALERI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Isabelle SAVON représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Josette VENTRE représentée par Martine RENAUD - Brigitte VIRZI représentée par Emilie DOURNAYAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Frédéric DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josette FURACE - Samia GHALI - André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 029-107/19/CT

■ Approbation de la convention de financement pour le projet de gestion sociale et urbaine renforcée des bailleurs Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal
DPV 19/17100/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le patrimoine de l'Office Public de l'Habitat Habitat Marseille Provence Aix Marseille Provence Métropole (HMP) et de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Nouveau Logis Provençal (NLP) compte des résidences confrontées à des difficultés urbaines et sociales, en particulier sur les secteurs de Ruisseau Mirabeau dans le 15ème arrondissement, St Joseph Vieux Moulin dans le 14ème, la Renaude, Hérodote, le Petit Séminaire et Malpassé dans le 13ème.

L'implication renforcée des bailleurs HMP et NLP a permis de formaliser des réflexions sur la stratégie de gestion de ces sites et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En 2015, suite au lancement de l'Appel à projets par l'Union Sociale pour l'Habitat et l'Etat associant la Caisse des Dépôts, la FNARS et l'ADF pour la mise en place d'un « accompagnement expérimental et innovant de 10 000 logements HLM », une démarche de gestion sociale et urbaine renforcée a été retenue et financée. Elle s'est développée dans le cadre d'un partenariat inter-bailleurs entre HMP et NLP.

Pour l'année 2019, Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal souhaitent prolonger cette démarche afin d'accompagner les études et réflexions du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et assurer la pérennisation des investissements engagés sur le premier programme.

Cette mission s'organise principalement autour des 4 grands champs :

- la mise en place d'une veille sociale,
- la mise en œuvre d'une gestion locative et technique renforcée,
- le soutien à la gestion urbaine de proximité,
- le développement d'actions participatives et le soutien des initiatives collectives des habitants

Elle s'appuie sur la constitution d'une équipe pluridisciplinaire composée d'opérateurs spécialisés (associations AMPIL, ALOTRA, La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13 gestionnaire du centre social les Musardises et Réseaux 13) qui apportent chacun une ingénierie dans un champ d'action particulier.

Le projet de gestion sociale et urbaine se décline de manière spécifique sur chaque site de manière à s'adapter aux populations et au contexte social et urbain des territoires.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de conclure une convention pour une durée d'un an avec HMP et NLP ainsi que d'approuver la participation de la Métropole de 50 000 euros pour chacune d'entre elles.

Le plan de financement est le suivant :

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Habitat Marseille Provence (HMP) - résidences d'habitat social de Malpassé, Petit Séminaire, Renaude-Hérodote et St Joseph Vieux Moulin :

Plan de financement 2019	Total en euros	Pourcentage
HMP	100 000	51%
Département	45 120	23%
Métropole (Direction Politique de la ville)	50 000	26%
Total recettes prévisionnelles	195 150	100%

Nouveau Logis Provençal (NLP) - résidence d'habitat social de Ruisseau Mirabeau :

Plan de financement 2019	Total en euros	Pourcentage
NLP	50 000	39%
Etat (CGET)	5 000	4%
Département	22 560	18%
Métropole (Direction Politique de la ville)	50 000	39%
Total recettes prévisionnelles	127 560	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

DELIBERE

Article 1 :

Sont approuvées les conventions passées avec Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal relatives au projet inter-bailleurs de gestions sociale et urbaine renforcée ainsi que la participation de la Métropole d'un montant total de 100 000 euros, dont 50 000 euros versés à HMP et 50 000 euros versés à NLP.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer les conventions précitées ainsi que tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence – Sous Politique E110 – Nature 65748 - Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC